

Secrétariat communal

Votre correspondant : JLM

Réf. : QE 15.10.2025 - Double piste cyclable ou double gaspillage

T. 02/600.49.62

secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be

www.molenbeek.be

Monsieur Didier-Charles Van Merris

Conseiller communal

Avenue des Tamaris, 2 bte 2

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 21/10/2025

Objet : votre interpellation transformée en séance du 15/10/2025 en question écrite, relative à la piste cyclable avenue du Scheutbosch.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en séance du 15/10/2025 en question écrite, relative à la piste cyclable avenue du Scheutbosch.

Selon les standards européens, une piste cyclable séparée en milieu urbain coûte en moyenne entre 200.000 € et 500.000 € par kilomètre. Le financement de ce projet relève principalement de la Région de Bruxelles-Capitale, dans le cadre du permis d'urbanisme délivré pour le réaménagement de façade à façade de l'avenue du Scheutbosch.

Une enquête publique a bien été organisée entre février et mars 2023, conformément aux prescriptions du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (COBAT). Toutefois, il est vrai que la nature spécifique du double marquage n'a pas été suffisamment explicitée, ce qui a pu générer de l'incompréhension. Une pétition de riverains a d'ailleurs été adressée à la commune, exprimant des inquiétudes sur l'accessibilité et la pertinence de l'aménagement.

Le double marquage répond à une exigence régionale visant à améliorer la lisibilité des aménagements pour tous les usagers. Ce dispositif permet aux cyclistes plus expérimentés ou souhaitant rouler plus rapidement d'emprunter la chaussée, tandis que les autres peuvent circuler sur la piste cyclable sécurisée en site propre. Cette configuration vise à renforcer la sécurité tout en favorisant une cohabitation fluide entre les différents profils de cyclistes et les automobilistes.

La commune s'engage à une gestion rigoureuse des budgets mobilité, en coordination avec Bruxelles Mobilité et les autorités régionales. Chaque projet fait l'objet d'un permis, d'une concertation et d'un suivi technique. Nous restons attentifs aux retours citoyens et ouverts à ajuster nos priorités en fonction des besoins réels du terrain.

Conclusion

Nous comprenons les interrogations soulevées par cet aménagement et nous nous engageons à renforcer la transparence et la pédagogie autour des projets de mobilité. L'objectif reste de favoriser une cohabitation apaisée entre les différents usagers de l'espace public, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

INTERPELLATION DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Introduite par : **MR – VLD – Didier VAN MERRIS - Conseiller communal**

Date du Conseil communal : **27/08/2025**

Date de rédaction : **18/08/2025**

Date de d'introduction : **18/08/2025**

Envoyée à :

- **Via mail : Président du Conseil communal : hrahali@molenbeek.irisnet.be**
- **Via mail : Secrétariat communal : nvandeput@molenbeek.irisnet.be;**
- **Via courrier :**

Transmis par : Chef de groupe Didier MILIS

Objet : Avenue du Scheutbosch : double piste cyclable ou double gaspillage ?

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Les réseaux sociaux se sont récemment enflammés à propos d'un aménagement pour le moins surprenant avenue du Scheutbosch, une piste cyclable en site propre, de couleur ocre, longue... une deuxième piste cyclable suggérée peinte directement sur la chaussée.

Selon l'échevine de la Mobilité, cette seconde bande cyclable serait une exigence des autorités régionales, ajoutée dans le cadre du permis. Officiellement, pour "indiquer aux cyclistes expérimentés qu'ils peuvent utiliser la chaussée" et "sensibiliser les automobilistes".

Mais soyons clairs, pour de nombreux habitants, cet aménagement ressemble moins à un geste pour la sécurité qu'à un non-sens en matière d'aménagement urbain... et un probable gaspillage de deniers publics.

Je souhaite donc obtenir des réponses précises :

1. Combien a coûté ce double marquage et qui a payé : la Région ou la Commune ?
2. Pourquoi n'a-t-on pas expliqué cet aménagement aux habitants avant sa mise en place, afin d'éviter la polémique et l'incompréhension ?
3. Disposez-vous de données ou d'études prouvant que ce type de double aménagement améliore réellement la sécurité, plutôt que de créer de la confusion ?

4. Quelles garanties pouvez-vous donner aux Molenbeekois que les budgets mobilité seront utilisés à bon escient, et non pour multiplier des aménagements qui font sourire... ou grincer des dents ?

Monsieur le Bourgmestre, quand on voit l'état de certaines rues, la propreté qui laisse à désirer et les problèmes de sécurité, on est en droit de se demander si la priorité était vraiment... de tracer une piste cyclable à côté d'une piste cyclable.

Merci pour vos réponses.

Didier VAN MERRIS

Conseiller communal